

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
ET D'APICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XIX^e Volume.
N^o 16. — Avril 1902.

EXTRAITS DU REGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 1 heure 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole communale des Garçons.

SENLIS
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE
place de l'Hôtel-de-Ville.

1902

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Prochon. — M. Perpette. — M. Bruiet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seillière. — M. Morel. — M. Vantroys. — M. le baron Gustavo de Rothschild. — M. Tassin. — M. Deslandes père. — M. Delamotte. — M. Demachy. — M. Albert Menier. — M. Lecoq Damesnil. — M. Testard.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. Jassemijn, *secrétaire-général*. — M. Morel, *vice président*.

BUREAU CENTRAL

Président : M. Thirion. — *Vice-Présidents* : MM. Vantroys, Montigny et Audigier. — *Secrétaire-Général* : M. Mouret-Appert. — *Secrétaire-Général-Adjoint* : M. Lozrau. — *Secrétaire* : M. Lestocart. — *Secrétaire pour l'Apiculture* : M. Hardrat. — *Trésorier* : M. Choquet (Jules) — *Trésorier-Adjoint* : M. Thirion fils. — *Bibliothécaire-Archiv.* : M. Cavailher. — *Conservateur du Matériel* : M. Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Berger, Billion, Bordier, Camus, Carreau, Chéret, Delmont, Deslandes fils, Leroux, Pecquet, Vaudier, Vibert.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

BETZ. — *Président* : M. Roblin. *Vice-Président* : M. Caron. *Secrétaire* : M. Pascon. *Délégué* : M. Pascon.

CHANTILLY. — *Président d'honneur* : M. Vallon. *Président* : M. Guillemot. *Vice-Présidents* : MM. Masson et Béry. *Secrétaire* : M. Camille Lozet. *Secrétaire-Adjoint* : M. Lambert. *Trésorier* : M. Debacq. *Délégués* : MM. Ramus, Lecourbe, Maricourt et Guillet.

CREIL. — *Président* : M. Coquatrix. *Vice-Président* : M. Pichon. *Secrétaire* : M. Hanniet. *Trésorier* : M. Dessat.

CREPY-EN-VALOIS. — *Président d'honneur* : M. Chopinet. *Président* : M. Petit V. *Vice-Présidents* : M. Oudin. *Trésorier* : M. Legros. *Secrétaire* : M. Francolin. *Vice-Secrétaire* : M. Fasquelle. *Délégué* : M. Ducro.

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN. — *Président* : M. Delépine. *Vice-Président* : M. Grélez père. *Secrétaire* : M. Grélez père.

PONT-SAINTE-MAXENCE. — *Président* : M. Celer. *V.-Présid.* : MM. Bouffet et Brassart. *Secrétaire* : M. Vinet. *Vice-Secrétaire* : M. Hennequin (Edmond). *Délégué* : M. Vandeville.

UNE EXPOSITION GÉNÉRALE

DE

Légumes, Fruits, Fleurs coupées,
Plantes en pots, de serre chaude ou tempérée,
d'orangerie ou de pleine terre,
et d'Instruments nouveaux ou perfectionnés
utiles à l'Horticulture et à l'Apiculture,

AURA LIEU A SENLIS

dans le courant du mois de Septembre 1902.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 6 AVRIL 1902.

PRÉSIDENCE DE M. THIRION, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté sans observation.

M. VINCENT, jardinier chez M. Lefranc, à Aumont, est admis membre de la Société.

M. le Président annonce à l'Assemblée que la Société d'Horticulture vient de faire une grande perte, par la mort de M. Morel, vice-président honoraire; il regrette, étant malade, de n'avoir pu assister à ses obsèques. Il fait l'éloge de M. Morel dans une allocution qui est vivement applaudie par l'Assemblée, qui en ordonne l'insertion au Bulletin et se joint à M. le Président pour envoyer tous ses regrets et ses compliments de condoléances à la famille de M. Morel.

La correspondance comprend :

4^e Lettre de M. Lebrun, apiculteur à Villevert-Senlis, annonçant qu'il a reçu de M. le Ministre du Commerce un diplôme de troisième prix, pour la beauté et la qualité de

XIX^e VOLUME. — N^o 16. — AVRIL 1902.

ses produits : miels et cire (Exposition universelle de 1900).

L'Assemblée envoie ses félicitations à M. Lebrun.

2° Lettre de M. Van den Heede, vice-président de la Société régionale d'Horticulture du nord de la France, à M. Thirion, lui annonçant l'envoi de : un article de Physiologie végétale; un traité sur l'art de bouturer, et d'autres sur le choix des meilleures plantes pour appartements. Ces études paraîtront au Bulletin.

Des remerciements sont adressés à M. Van den Heede.

3° Le procès-verbal de la séance de la Section de Crépy du 9 mars dernier.

4° Annonce d'Exposition : à Dammartin, au mois d'août; — à Versailles, du 31 mai au 3 juin; — à Soissons, concours de Chrysanthèmes, du 13 au 16 novembre; — Beauvais, 14 juin.

5° Les Catalogues et Prix-Courants suivants : Millot, horticulteur à Bourg-la-Reine, spécialité de Violettes, Fraisiers, Cannas, etc.; — Schmidt, horticulteur à Lyon, Dahlias nouveaux; — Renaud, marchand grainetier, 15, rue de la Pépinière, Paris; — Engrais spéciaux pour Chrysanthèmes, de G. Polysu, au Mans; — Soufre précipité Schlœsing frères, de Marseille; — Caisses et Bacs pour fleurs, de Loyre, 9, rue du Ranelagh, Paris; — Pompes d'arrosage, de Liem, 72, rue de Bondy, Paris; — Poteaux en ciment armé pour clôtures, de Fréret frères, à Pitres (Eure); — Engrais spéciaux pour l'horticulture, de Truffaut, de Versailles; — Accessoires horticoles, de Tissot, rue des Bourdonnais, Paris.

M. le Président annonce à l'assemblée la nomination de M. Bouffet, pharmacien à Verberie, vice-président de la Section de Pont, au titre de chevalier du Mérite agricole. De vives félicitations sont adressées à M. Bouffet.

M. le Professeur annonce l'envoi, à titre gracieux, par M. Oudin, fabricant d'engrais chimiques à Crépy-en-Valois,

d'un sac de 60 kilogrammes d'engrais complet, pour le Jardin d'expériences.

Des remerciements sont adressés à M. Houdin.

M. Lestocart donne connaissance à l'assemblée des décisions prises par le Conseil d'administration dans sa séance de ce jour : Sur la proposition de M. le Président, le Conseil a décidé que la leçon orale se ferait à l'avenir tous les mois, au siège de la Société, même pendant les trois mois de vacances, pour que ces leçons puissent être insérées au Bulletin; il est entendu que M. le Professeur demeure dispensé d'aller dans les Sections pendant ces trois mois. Il a également décidé qu'aucune espèce de travail de réparation au Jardin, ne pourra être exécuté à l'avenir, que sur les ordres de M. Tirlet, conservateur du matériel, et après avis du Conseil d'administration.

M. le Professeur a la parole pour la leçon annuelle, il traite de la Greffe, de son origine et des différentes méthodes de greffer; cette intéressante leçon est du reste reproduite au Bulletin.

Il est procédé au tirage de la tombola, et la séance est levée à quatre heures.

La plupart des membres se rendent ensuite au Jardin, où M. le Professeur complète sa leçon par la pratique.

Allocution de M. Thirion.

La Société d'Horticulture vient de faire une grande perte dans la personne de M. Morel, vice-président honoraire. L'état de ma santé ne m'a malheureusement pas permis d'assister à ses obsèques et de lui rendre, au nom de la Société, l'hommage qui lui était si bien dû. Permettez-moi de rappeler à votre mémoire les services qu'il nous a rendus et d'exprimer les légitimes regrets que sa disparition nous inspire.

Notaire honoraire, après une carrière consacrée à l'exercice de sa profession, où il s'était acquis l'amitié et l'estime de ses concitoyens, M. Morel voulut encore consacrer le reste de sa vie à des travaux utiles à tous, et la considération générale l'appela successivement à prendre part à l'administration de la Caisse d'épargne et de l'Hôpital; l'Administration ne tarda pas à lui confier les fonctions de délégué cantonal; en même temps, il s'affiliait à la Société d'Horticulture, et, témoins de son assiduité et de son zèle, vous ne tardiez pas à en faire un de vos vice-présidents.

M. Morel a tenu à justifier votre confiance. Il s'est montré un de nos collègues les plus laborieux. Il nous a donné une longue et consciencieuse étude sur les plantations des arbres fruitiers à cidre, trop négligées malheureusement dans notre arrondissement. Lui-même, profitant de ses observations et des renseignements qu'il avait dû se procurer pour ce travail, il créa sur le territoire même de Senlis une plantation de pommiers très bien comprise, dont il lui a été donné à peine de voir les premières récoltes.

Comme commissaire général de plusieurs expositions, comme président de la Commission des finances, M. Morel nous a donné la mesure de sa compétence administrative, et s'est rendu un membre des plus utiles à notre Société. Maintes fois, il a présidé nos séances avec ce tact, cet esprit de lucidité qu'il avait acquis dans une longue pratique des affaires. Enfin, nous lui devons une reconnaissance particulière pour l'attitude qu'il a prise et qu'il a su pour ainsi dire imposer à ses collègues, dans une circonstance que je ne saurais oublier, et qui a failli jeter la Société hors de la voie prudente et sage qu'elle avait suivie pendant plus de trente ans.

Ce n'est pas seulement un collègue dévoué que nous perdons dans la personne de M. Morel; c'est un guide plein d'expérience pour tous, un ami affectionné pour la plupart d'entre nous.

PROCÈS-VERBAUX DES SECTIONS

Section de Chantilly.

SÉANCE DU 27 AVRIL 1902.

PRÉSIDENCE DE M. GUILLEMINOT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Dix-huit membres étaient présents.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Sont présentés pour faire partie de la Société :

M. Edmond GONZALVE, jardinier chez M^{me} la comtesse Vigier, à Vineuil (présenté par MM. Floquet et Guilleminot).

M. le docteur GIRAUD, à Chantilly (présenté par MM. Guilleminot et Béry).

M. TROUCET, jardinier aux Grandes-Ecuries, à Chantilly (présenté par MM. Carreau et Gross).

Sur une proposition de M. le Président, l'assemblée décide de nommer trois membres pour relever la liste exacte des membres faisant partie de la Section de Chantilly. Sont nommés : MM. Camus, Ramus et Bernaudin.

La parole est ensuite donnée à M. le Professeur, qui nous développe son programme, énoncé au Bulletin, et qui est très écouté des membres présents.

Section de Crépy-en-Valois.

SÉANCE DU 9 MARS 1902.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Petit, président.

Les membres présents sont : MM. Lozet, professeur; Petit, Oudin, Ducrô, Lafontaine, Fasquelle, Fricoté, Lejay, Remy, Legros (de Crépy), Dandrieux; MM. Quervel, Mercier, Legros,

Rousseaux, Pépin, Lironcourt, Fournival, Debaye et Caboïs, instituteurs.

M. REMY, proposé le mois dernier pour faire partie de la Société, est admis.

M. Lozet fait une conférence pratique dans le jardin de l'école.

La séance est levée à trois heures et demie.

Section de Pont-Sainte-Maxence.

SÉANCE DU 20 AVRIL 1902.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Vinet, secrétaire.

S'était fait excuser : M. Brassart, vice-président.

Étaient présents : MM. Vinet, secrétaire; Danguillaume, Deslandes, Demoncy, Gury, Hennequin, Knuss, Mazille.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Au début de la séance, il a été déposé sur le bureau, par M. le Professeur, deux Outils pour la tombola et un lot d'Ignames de Farges distribués à tous les membres présents, pour la propagation de ce légume.

M. LADEUILLE, jardinier chez M. Pollet, à Pont, est présenté par MM. Lozet et Knuss pour faire partie de la Société.

La Commission a ensuite examiné les apports; il a été accordé : une *mention très honorable* à M. DANGUILLAUME, pour une Azalée et un lot de primeurs; une *mention très honorable* à M. DEMONCY, pour une belle boîte d'Asperges et un lot de primeurs.

La parole est ensuite à M. le Professeur, qui fait une conférence sur la Greffe, qui a été très suivie.

On procède au tirage de la tombola et la séance est levée à quatre heures.

*
**

Dans le procès verbal du 16 mars, il y a eu erreur, l'on s'est rendu dans le jardin de M. Guéhéry, nouveau sociétaire, au lieu de Gary.

ARBORICULTURE FRUITIÈRE

La Greffe.

Leçon du mois d'avril 1902.

Olivier de Serres (1), parlant de la greffe, s'exprimait ainsi :

« Quelle chose peut faire l'homme de plus approchant du miracle que d'insérer une portion de rameau d'un arbre sur le tronc ou sur les branches d'un arbre, et là lui faire prendre vie, accroissement et, avec communication de substances propres, les faire ensemble fructifier? »

Les savants agronomes de notre époque s'accordent à dire que l'opération de la greffe est le triomphe de l'art sur la nature : c'est, en effet, une belle conquête encore susceptible de perfectionnement.

La greffe constitue un mode de multiplication artificielle des végétaux, offrant de nombreux avantages. Par elle, un sujet sauvage qui ne donnait d'abord que des fruits acerbes, désagréables, ou des fleurs insignifiantes, produit tout à coup des fleurs superbes ou des fruits délicieux.

Par elle, on reconstitue un sujet à demi épuisé, par l'alliance d'une nouvelle sève, surtout lorsque le greffon appartient à une espèce vigoureuse et saine (2).

Par elle, on a pu conserver jusqu'à nos jours, et les multiplier à grand nombre, les espèces *dicotylédonnées* les plus

(1) Agronome célèbre du XV^e siècle, auteur du Théâtre de l'Agriculture.

(2) Parce que tout greffon emporte les qualités ou les défauts du sujet sur lequel il a été pris.

utiles et les plus remarquables, soit fruitières, forestières ou d'ornement, ce qui aurait été impossible d'obtenir par tout autre mode de reproduction.

Par elle, en tant qu'amateur, on augmente ses jouissances en composant à sa fantaisie certaines unions multiples, soit d'une même espèce, soit en réunissant, au contraire, plusieurs espèces, ou plusieurs variétés, sur le même individu, c'est-à-dire en créant, selon ses caprices, de véritables *unités féderatives végétales*.

Par elle, on rend fertile un arbre stérile, en obligeant ce dernier à nourrir des greffons dont la constitution est telle qu'ils fleurissent au printemps qui suit leur union (1).

Enfin, par elle, on a pu sauver le vignoble français, gravement menacé par l'invasion phylloxérique.

Quoique l'on sache depuis fort longtemps que les observations des actes de la nature ont dû guider l'homme dans la découverte de la greffe, néanmoins on ne sait pas au juste par qui elle fut inventée, ni par qui elle fut pratiquée pour la première fois. Il est regrettable que les anciens auteurs n'aient pas enregistré le nom de l'auteur de cette utile découverte, qui a bien droit à autant de reconnaissance et à autant de gloire que celles qu'on accorde volontiers aux vainqueurs des plus sanglants combats.

Dès les temps les plus reculés, les peuples observaient la nature : Les Phéniciens reconnurent la propriété qu'avaient les arbres de se souder l'un à l'autre ; ils en firent des applications à leurs arbres fruitiers, notamment au châtaigner et à l'olivier. Les Grecs et les Romains imitèrent les Phéniciens et employèrent leur procédé qui consistait à planter plusieurs sujets d'une même espèce dans le même trou ; chacun des sujets étaient dépouillé d'une lamelle d'écorce sur un point choisi et sur une étendue plus ou moins longue, les plaies

(1) Allusion à la greffe des boutons à fleurs.

étaient ensuite mises en contact le mieux possible, puis maintenues par une ou plusieurs ligatures. Il en résultait, paraît-il, des arbres plus forts et d'une plus longue durée que si chaque sujet eût été planté séparément. C'est le cas de répéter la devise : « l'union fait la force ».

On voit encore bien souvent en parcourant les bois, des arbres et des branches unies ensemble par les seules forces des agents naturels et sans la moindre intervention de personne.

Comment ces unions se contractent-elles ? La réponse est facile. Pendant le repos de la végétation, lorsque survient la tempête, un vent violent agite les branches, les tiges, plus ou moins flexibles ; il en résulte un frottement de ces organes l'un contre l'autre qui déchire les écorces à leur point de contact. L'hiver disparaît, le printemps renaît, et sous l'influence d'une douce température, la sève, activée dans son évolution, reprend son travail et vient réparer les plaies. Les organes qui ne se touchaient d'abord que par leur épiderme par suite d'une rencontre, se trouvent soudés ensemble de telle manière qu'en faisant l'ablation de l'un, au dessous de la soudure, l'autre fournit à celui-ci une partie de la nourriture qui lui est nécessaire pour continuer son existence. Sublime exemple de solidarité ! puis aussi la preuve que la nature a bien placé le remède à côté du mal.

Il n'est point douteux que les greffes naturelles aient conduit l'homme à en faire la remarque et qu'il soit peu à peu parvenu à comprendre l'exemple que la nature lui mettait sous les yeux. C'est ainsi qu'il a pu découvrir que la racine d'un arbre pouvait alimenter la tige et les branches d'un autre arbre ; à force d'observations, suivies d'essais artificiels, il a fini par savoir que la racine d'un amandier pouvait nourrir un pêcher, que celle d'un prunier pouvait faire vivre un abricotier, etc.

On a attribué la première application artificielle de la greffe naturelle (dite en approche) à un Carthaginois, nommé

Magon. Peut-être n'en était-il que le propagateur. Quoi qu'il en soit, le procédé eut une grande vogue; il se répandit en Espagne et en Sicile, où il fut pendant très longtemps mis en pratique.

Les célèbres châtaigniers du mont Etna, les énormes oliviers de l'Espagne doivent, disent les historiens, leur longévité séculaire, leur colossale dimension à ce procédé.

De nos jours, il est complètement abandonné et oublié, malgré les services qu'il paraît avoir rendu aux anciens peuples; c'est ainsi que tout passe et que tout s'oublie.

Le grand naturaliste romain Pline raconte qu'un berger voulant raccommoder une palissade qui protégeait sa demeure, intercala l'extrémité d'une branche d'arbre dans le tronc d'un autre arbre qu'il avait fendu, la branche s'y souda, poussa de nouveaux bourgeons et vécut du secours d'autrui. Il semble bien que ce soit là le point de départ de la greffe Atticus, dite greffe en fente, de celle en couronne Théophraste, de celle en couronne Pline, toutes réunies actuellement sous le nom de greffe par rameau détaché.

Théophraste, Atticus et Pline ne paraissent pas avoir été les inventeurs des greffes qui portent leurs noms, mais ils en furent évidemment les propagateurs. C'est par hommage rendu à la célébrité, à la mémoire de ces grands hommes que ces greffes reçurent leurs noms. Du reste, Pline parle de la greffe comme ayant existé de temps immémorial, de sorte qu'il a été à peu près impossible de retrouver les vrais créateurs de ces greffes et d'en fixer exactement l'origine.

La greffe par inoculation, autrement dit en écusson, fut aussi connue des anciens: Virgile en parle dans ses *Géorgiques*; Jacques Delille, poète et traducteur des œuvres de Virgile, s'exprime en ces termes:

Tantôt dans l'endroit même où le bouton vermeil
Laisse échapper sa feuille prisonnière,
On fait avec l'acier une fente légère;
Là, d'un arbre fertile on insère un bouton
De l'arbre qui l'adopte, utile nourrisson.

André Thouin (1) fut le seul auteur qui donna une monographie de toutes les greffes connues, tant en France qu'à l'étranger.

En 1827 (2), Leclerc-Thouin, son neveu et collaborateur, publia une deuxième édition des œuvres de son oncle; il y ajouta quelques greffes nouvelles, qui vinrent augmenter le nombre de celles déjà décrites.

On en comptait à cette époque plus de 120, différentes l'une de l'autre dans leur mode d'application; aujourd'hui, le nombre en est certainement doublé.

La méthode de classification des greffes suivie par André Thouin était simplement basée sur la nature du procédé; à part quelques contradicteurs, elle fut adoptée presque dans toute l'Europe. Elle divisait les greffes par sections et par séries; actuellement, les greffes forment trois grandes divisions, se succédant par groupes: la première renferme toutes les greffes en approche, et compte trois groupes; la deuxième renferme toutes les greffes par rameau détaché, et compte sept groupes; la troisième renferme toutes les greffes par œil ou bourgeon, et ne compte que deux groupes.

Ces divers groupes, désormais adoptés, se rattachent à l'une ou à l'autre de ces trois grandes divisions qui a comme point de départ une greffe primitive qui la caractérise. Ce sont toujours ces anciennes greffes qui sont les plus employées dans les cultures et qui rendent le plus de services. Ainsi, la greffe en approche, la greffe en fente, la greffe en couronne, la greffe en écusson, constituent pour ainsi dire les étalons de toutes les greffes imaginées et imaginables. Ce sont donc celles qu'il importe surtout de connaître, dans la pratique courante.

Avant d'entrer dans les détails pratiques de la greffe, il convient de s'inspirer des règles communes qui concourent à

(1) Naturaliste français du XVII^e siècle.

(2) Quatre ans après la mort d'André Thouin.

sa réussite : d'abord, quelle que soit la greffe que l'on opère, on se propose toujours de faire vivre le greffon sur le sujet qui le reçoit. Conséquemment il faut :

1° Que les deux parties soient vivantes et suffisamment en sève, particulièrement le sujet ;

2° Que les sections ou coupes de l'une et de l'autre partie soient bien nettes ; puis, lors de leur rapprochement, s'assurer de la rencontre réciproque des couches du liber (1), en augmentant le plus possible les points de contact, de façon à ce que la sève fournie par le sujet puisse pénétrer dans le greffon sans rencontrer d'obstacle ;

3° Le ou les greffons doivent provenir d'un sujet de même espèce ou tout au moins de la même famille que celle à laquelle appartient le sujet qui doit les alimenter ;

4° Certaines espèces peuvent alimenter des greffons d'espèces différentes, sans que la réciproque puisse avoir lieu ; exemple : toutes les variétés de cerisiers reprennent facilement sur *Mahaleb* ou bois de Sainte-Lucie, tandis que ce dernier ne peut pas vivre sur aucun genre de cerisiers.

Or, comme le dit fort bien M. Charles Baltet dans son très intéressant ouvrage, *l'Art de Greffer*, c'est le sujet qui impose sa volonté et c'est le greffon qui obéit. Le poirier reprend assez bien sur le pommier et y prospère quelques temps ; tandis que le poirier ne peut pas nourrir le pommier. Ces faits bizarres laissent toujours la greffe entourée d'un mystère que la science n'a pas encore pénétré.

A ce sujet, Jacques Delille dit ceci :

 Mais comment de la greffe expliquer le mystère ?
 Comment l'arbre adoptant une plante étrangère
 Pent-il, fertilisé par ces heureux liens,
 Former des fleurs, des fruits qui ne sont pas les siens.

(1) Les couches libériennes occupent dans la tige des végétaux ligneux *dicotylédonés*, la partie qui sépare le bois de l'écorce ; elles adhèrent à l'aubier ou couche de bois la plus récemment formée et forment aussi la partie la plus extrême de l'écorce partant de la circonférence vers le centre de la tige.

Après avoir rappelé, sommairement il est vrai, les règles communes qui peuvent concourir à la réussite des greffes, il convient de dire aussi ce qui peut causer des succès :

1° C'est la trop grande disproportion de constitution, de vigueur et de végétation entre le sujet et le greffon ; je veux dire que trop de force dans le sujet apporte trop de sève à la fois au greffon. Aussi dit-on, dans ce cas, que la greffe a été noyée, expression bien légitime, puisque c'est la trop grande quantité de liquide qui a amené la mort.

2° Un temps froid, humide, ou un vent trop sec et trop desséchant, nuisent à la reprise des greffes ; il est donc nécessaire d'observer la température et de saisir le moment précis pour se livrer en grand à cette délicate opération.

Et maintenant, voici les greffes qui réussissent le plus couramment dans la pratique de notre région :

Le cognassier reçoit toutes les variétés de poiriers, l'alisier le néflier et le sorbier.

Le poirier sauvage et le poirier franc s'accordent d'autant mieux avec toutes les variétés de poiriers ; quelques variétés de poiriers sympathisent même avec l'épine blanche et avec le néflier commun.

Le pommier vient bien sur sauvageon (1), sur pommier franc (2), sur pommier doucin (3) et sur pommier paradis (4).

Le pêcher se greffe sur amandier, sur pêcher obtenu de noyau, sur prunier, sur le prunellier sauvage et même sur Sainte Lucie.

Toutes les variétés de cerisiers se greffent sur le cerisier franc, sur merisier des bois et sur *Mahaleb* ou Sainte-Lucie.

L'abricotier se développe bien sur le prunier, et le prunier

(1) Vulgairement pommelotier.

(2) C'est le pommier obtenu du semis de pépins.

(3) Le doucin est une espèce particulière qui se multiplie par marcotte.

(4) Le paradis est aussi une espèce particulière qui se multiplie également par marcotte.

lui-même sympathise avec toutes les espèces de pruniers obtenues de noyaux ainsi qu'avec toutes celles obtenues de boutures.

Le prunier Saint-Julien, le prunier Damas noir et Damas de Toulouse, le prunier Myrobolan, sont des porte-greffes qui sympathisent avec toutes les variétés de pruniers, avec l'abricotier et avec le pêcher.

Indépendamment des quelques règles communes citées, il en est d'autres qui terminent la greffe et qu'on ne peut passer sous silence : 1° Toute greffe opérée doit être consolidée par une ligature, puis recouverte d'un engluement quelconque, autant pour qu'elle puisse, d'une part, résister à la violence des vents, que pour la soustraire, d'autre part, à l'action desséchante de l'air, qui bien souvent même la compromet avant qu'elle ne soit achevée.

L'habileté est donc aussi d'un précieux concours dans l'opération pour le succès des greffes.

(A suivre.)

CH. LOZET.

JASMINUM NUDIFLORUM

Même avant le *Daphne mezereum*, ou arbre de misère, ce Jasmin fleurit aussi, sans feuilles, en plein hiver. En décembre, si les gelées ne sévissent pas trop, le *Jasminum nudiflorum* montre ses abondantes corolles dorées. Rien n'est plus attrayant qu'une clôture fleurie avec ce Jasmin, que l'on obtient facilement en palissant les rameaux grêles qui s'allongent un peu à la façon des Genêts.

Cette floraison continue en janvier et en février. Les grands froids gèlent les fleurs ouvertes; mais, après un dégel, un peu de soleil fait ouvrir des boutons. Toutes nues sur les tiges, elles apparaissent et disparaissent pour faire place à d'autres. C'est un sujet d'admiration que ces fleurs et bou-

tons bravant les frimas, tandis que les feuilles ne se montrent qu'au printemps.

Cette plante végète beaucoup pendant l'été; elle doit être palissée au fur et à mesure, et le jardinier doit s'arranger pour ne pas la tailler. Il lui suffira d'enlever les branches mortes. Il pourra donner à ces Jasmins toutes les formes qu'il voudra : parasol, vase, berceau, pyramide; mais c'est en haie, surtout, que cette plante est jolie.

Le *Jasminum nudiflorum* a été découvert par fortune, dans les jardins du Nord de la Chine, particulièrement aux environs de Loo-Chou, de Shan-Gai et de Nan-King.

Il a fleuri pour la première fois en 1845, dans le jardin de la Société d'horticulture de Londres. On le cultivait comme plante d'orangerie, et c'est sur le conseil de l'introducteur qu'on laissa le *Jasminum nudiflorum* en plein air, pendant l'hiver.

Depuis, il a enduré les plus grands froids, sans en mourir. C'est donc une espèce absolument rustique.

Cette qualité et toutes les autres devraient le recommander à tous les amateurs. Cependant, la plante est rarement rencontrée dans les jardins potagers.

Avec tous les arbustes à floraison précoce, elle rendrait grand service; sa nuance jaune d'or et ses fleurs assez grandes apportent beaucoup d'éclat. On pourrait marier ses branches dénudées, en hiver, à un arbuste grimpant, à feuilles persistantes et légères : ce serait encore plus charmant.

AD. VAN DEN HEEDÉ.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Les usages de la feuille de cassis. — Le cassis, ou groseiller noir, est un des arbrisseaux de nos jardins dont l'utilité n'est qu'imparfaitement appréciée. On se contente,

en général, d'employer les fruits à confectionner une liqueur justement estimée pour son bon goût et ses vertus cordiales et stomachiques. On ne sait pas assez que les feuilles aussi sont un produit très utile, précieux pour divers usages. Les feuilles, qui ont la même saveur que les fruits, peuvent les remplacer dans la composition de la liqueur dite cassis. De plus, le jus aromatique qu'elles contiennent a des vertus médicinales précieuses. Si on les connaissait, chaque ménage ferait la cueillette des feuilles avec le même soin que celle des fruits.

La feuille de cassis verte hâchée et pilée est excellente pour cicatriser les blessures et prévenir l'ulcération. Elle contient un suc astringent et antiseptique qui est plus efficace que l'eau de Saturne et le phéol. Si elle est sèche, on la fait bouillir dans l'eau, puis on réduit la décoction et on l'applique aux mêmes usages.

(Bulletin de la Société d'horticulture du Doubs.)

*
**

Influence du Nitrate de soude sur le développement des végétaux. — Des Bégonias *Abel Carrière*, arrosés avec une solution de nitrate de soude au millième, ont atteint un développement double de ceux qui n'ont pas été soumis à ce traitement. L'aspect des exemplaires était aussi plus avantageux que celui de ces derniers.

M. Fossoul, d'Ampsin, a traité une partie d'un plant de Bouleaux au nitrate de soude (250 kilog. à l'hectare); le résultat est particulièrement intéressant : les plants ont acquis un développement au moins double de celui des Bouleaux non fumés au nitrate; leur système racinaire a pris également un développement exceptionnel.

(Journal de la Société nationale d'horticulture de France).

Leçons d'Horticulture.

MAI 1902

Botanique descriptive : Famille des Légumineuses.

<i>Senlis :</i>	Dimanche 4, à l'issue de la séance.
<i>Barbery :</i>	Jeudi 8, à 11 heures, chez M. Boucher, maire.
<i>Crépy :</i>	Dimanche 11, à 2 heures, à l'école des garçons.
<i>Betz :</i>	Jeudi 15, à 2 h. 1/2, à la mairie.
<i>Pont :</i>	Dimanche 18, à 2 heures, à la mairie.
<i>Creil :</i>	Mercredi 21, à 5 h. 1/2, à l'école des garçons.
<i>Chantilly :</i>	Dimanche 25, à 2 heures, salle des réunions.
<i>Nanteuil :</i>	Jeudi 29, à 3 h. 1/2, à l'école des garçons.

Le Professeur se tiendra à la disposition des personnes présentes pour leur donner les renseignements qu'elles croiraient devoir lui demander.

Nous rappelons aux personnes qui ont des communications à faire relativement à l'Insectologie et à l'Apiculture, de bien vouloir les adresser à M. Hardret, secrétaire pour l'Apiculture.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1885, M. l'Imprimeur est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

• Les Sociétaires seuls continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

1 fois	2 fr. 50	6 fois de suite. . .	40 fr.
3 fois de suite. . .	6 »	12 fois de suite. . .	48 »

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permise.

La Société a décidé que MM. les Horticulteurs et Marchands d'objets d'art décoratif et industriels, possédant un jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement dans le jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Lesdits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société a affecté une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les Notaires et Avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. CAVAILLIER, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.